



BULLETIN DE SOUTIEN Restaurants du Cœur de Haute-Garonne

ENTREPRISES

Bulletin à compléter et envoyer accompagné de votre règlement à :
Les Restaurants du Cœur de Haute-Garonne – 27 Chemin du Séminaire – 31200 Toulouse.

J'approuve l'action des Restaurants du Cœur de Haute-Garonne pour aider les plus démunis et vous adresse par chèque libellé à l'ordre des Restaurants du Cœur de Haute-Garonne,

la somme de :

Raison Sociale :

Nom :

Prénom :

Coordonnées (indispensables pour le reçu fiscal) :

Adresse :

Ville :

Code Postal :

Email :

J'accepte de recevoir mon reçu fiscal par mail (formule plus économique en frais de gestion)

Je ne souhaite pas recevoir d'informations des Restaurants du Cœur de Haute-Garonne sur mon adresse mail.

J'accepte le traitement informatisé des données nominatives qui me concernent en conformité avec le Règlement (UE) 2016/679, la directive (UE) 2016/80 du 27 avril 2016 et les dispositions de la loi n°2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes et modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

J'ai noté que je pourrai exercer mon droit d'accès et de rectification garanti par les articles 39 et 40 de cette loi en m'adressant auprès des services des Restaurants du Cœur de Haute-Garonne par mail : ad31.accueil@restosducoeur.org ou par téléphone du lundi au jeudi de 9 h à 12 h : 05.34.40.12.12.

Signature obligatoire :

La législation sur le mécénat d'entreprise et de l'article 238 bis du CGI autorise la réduction d'impôt à hauteur de 60 % du montant des versements dans la limite de 20 000 € ou de 0,50 % du CA réalisé au titre de l'exercice pour les exercices clos à compter du 31 décembre 2020 avec report des excédents sur les 5 années suivantes.

Pour toutes informations complémentaires vous pouvez contacter les Restaurants du Cœur par mail : ad31.accueil.restosducoeur.org ou par téléphone du lundi au jeudi de 9 h à 12 h au : 05.34.40.12.12

